



GUIDE OFFICIEL DE REVENTE D'UN KIT MEDBED ORGO-LIFE® ET DE SA LICENCE

Version interne pour les Sentinelles et Revendeurs Officiels

INTRODUCTION IMPORTANTE

Le présent document explique en détail la procédure complète qu'un Thérapeute/Revendeur Orgo-Life® (Sentinelle) doit suivre pour revendre son kit Orgo-Life® MedBed Quantum Energy Technology® ou MedBed Quantique Orgo-Life® et transférer sa licence d'opération de façon conforme aux ententes officielles.

PRIVILÈGE D'ÊTRE SENTINELLE ORGO-LIFE®

L'accès au MedBed Quantique® Orgo-Life® ne représente pas une simple transaction financière ou un simple achat de produit technologique. Chaque Sentinelle qui a obtenu son appareil a d'abord franchi une étape de sélection et de décision personnelle importante. C'est un engagement à devenir un acteur du mieux-être énergétique dans un contexte avant-gardiste encore peu accessible au grand public.

Les Sentinelles ont été privilégiées d'être parmi les premiers à intégrer une technologie quantique énergétique révolutionnaire, conçue après des années de recherches et de développements spécialisés.

Ce n'est pas une marchandise qu'on revend comme un simple objet ; c'est un savoir-faire énergétique à intégrer et à maîtriser dans une mission d'accompagnement des individus. Les Sentinelles ont ainsi l'opportunité unique de participer à un projet qui dépasse largement la simple notion commerciale : elles deviennent des ambassadeurs d'un changement de paradigme en matière de mieux-être.

Au-delà du prix d'achat, ce privilège repose surtout sur la responsabilité et le respect de principes énergétiques, éthiques et professionnels strictement encadrés. La possession

d'un MedBed Quantique® implique de comprendre les fondements subtils de l'énergie, des champs vibratoires et du soutien quantique aux méridiens humains. Les Sentinelles agissent en éclaireurs d'une technologie futuriste qui redéfinit les standards d'accompagnement des clients, en parfaite harmonie avec les lois en vigueur.

Ce rôle n'est pas accessible à tous ; il requiert un alignement personnel, une ouverture d'esprit, une grande rigueur de pratique, ainsi qu'une intention pure d'aider les autres sur leur chemin de mieux-être. L'accès au MedBed Quantique® est donc autant un choix de cœur qu'un engagement professionnel et spirituel.

Faire partie de cette aventure Orgo-Life®, c'est entrer dans un cercle restreint de pionniers énergétiques. Chacun des détenteurs de cette technologie joue un rôle dans la transformation progressive des approches de soin du futur.

Cette participation ne se limite pas à une simple utilisation d'appareils, mais bien à une contribution directe à l'évolution de la conscience collective et des nouvelles formes d'accompagnement quantique. La chance d'être parmi les premiers utilisateurs d'une telle avancée énergétique n'est pas qu'une opportunité matérielle ; c'est une reconnaissance d'une disposition intérieure à œuvrer au service de l'humanité dans cette ère nouvelle.

SECTION 1 : PRINCIPES FONDAMENTAUX

1. Le kit physique MedBed Quantum Energy Technology® appartient au revendeur et peut être revendu librement.
2. La licence d'utilisation et d'exploitation de la marque Orgo-Life® et des marques de commerce MedBed est nominative, encadrée par un contrat officiel et n'est pas automatiquement transférable.
3. Toute personne désirant exploiter le MedBed Quantique® Orgo-Life® commercialement doit signer un nouveau contrat avec Orgo-Life® et recevoir une approbation officielle.

SECTION 2 : PROCÉDURE DE REVENTE

4. Informer Orgo-Life® avant toute cession du kit et soumettre les coordonnées complètes de l'acheteur potentiel.
5. Orgo-Life® procède à une vérification de conformité de l'acheteur.
6. Le nouvel acquéreur doit remplir et signer le contrat de Thérapeute/Revendeur Indépendant Orgo-Life®.
7. Le nouvel acquéreur paie les frais annuels d'inscription :
 - 120\$ pour la licence d'opération annuel
 - 240\$ pour la publicité et l'inscription au répertoire officiel
 - Total annuel : 360\$ (+ taxes)
8. Un certificat de conformité est délivré au nouveau revendeur.

SECTION 3 : CE QUI EST TRANSFÉRABLE

9. Matériel physique : MedBed Quantique® Orgo-Life® accessoires, modules, posters, affiches.
10. Matériel promotionnel physique reçu lors de l'inscription initiale.
11. Possibilité de transmettre les anciens documents de formation à titre indicatif (sans valeur contractuelle).

SECTION 4 : CE QUI N'EST PAS TRANSFÉRABLE

12. Accès aux comptes web, plateformes et systèmes informatiques déjà existants.
13. Adresses courriels Orgo-Life® associées au revendeur initial.
14. Numéro de certificat de conformité personnel de l'ancien revendeur.
15. Historique de réseau et de commissions passées.

SECTION 5 : RESPONSABILITÉS CONTRACTUELLES APRÈS REVENTE

16. Le nouvel acquéreur démarre son exploitation sous son propre contrat indépendant.
17. L'ancien revendeur reste responsable de ses propres déclarations et engagements passés.
18. Toute utilisation non approuvée de la marque Orgo-Life® est interdite et constitue une violation.
19. L'acheteur ne peut exercer sous la marque sans l'autorisation écrite d'Orgo-Life®.

SECTION 6 : CADRE JURIDIQUE ET PROTECTION DE LA MARQUE

20. Interdiction de promesses de guérison ou revendications médicales (respect de la Loi 31).
21. Utilisation exclusive des formulations approuvées par Orgo-Life® pour les communications publiques.
22. Respect absolu des prix fixes et de la politique de tarification Orgo-Life®.
23. Interdiction formelle de mélanger la marque Orgo-Life® avec d'autres produits concurrents.
24. Obligation d'utiliser les visuels, logos, documents officiels fournis par Orgo-Life®.

SECTION 7 : TERRITOIRE ET PRÉSENTATION

25. Actuellement le territoire autorisé est le Canada. Toute extension à l'international requiert une approbation spécifique. Exemple Les nouveaux centres en Californie aux USA. Et ceux du Costa Rica et du Mexique à suivre.

CONCLUSION

La revente du kit **MedBed Quantique® Orgo-Life®** est permise, à condition que la procédure soit strictement respectée. Le modèle Orgo-Life® fonctionne sous une structure contractuelle protégée, permettant à chacun d'exploiter la technologie dans un cadre sécuritaire, légal et équitable.

Toute dérogation à ces règles peut entraîner la révocation de la licence d'opération.

Merci

**La direction de la vente des MedBeds Quantique Orgo-Life®
Arunda**

